

BIBLIOGRAPHIE.

The Insolvent act of 1864 with notes together with the rules of practice and the tariff of fees for Lower Canada by the Honorable J. J. C. Abbott, Q. C. M. P. P. Quebec, G. Desbarats et Malcolm Cameron, 118 p. Prix : \$1.00.

Etude sur l'acte concernant la Faillite, 1864, par Désiré Girouard.—Montréal, des Presses de l'Union Nationale, 103 p. Prix : \$0.75.

L'immense accroissement des relations commerciales et la rapidité étonnante avec laquelle il faut aujourd'hui faire des affaires, rendent plus que jamais nécessaires les connaissances générales du droit qui régit les matières de commerce. Il est impossible que, dans notre état de société, l'on puisse donner comme accessoires à l'éducation classique et encore moins à l'éducation commerciale, des notions usuelles de droit. De là l'utilité incontestable de tout ouvrage qui tend à vulgariser la science et à la rendre accessible à tous. Peu de personnes peuvent connaître la loi et cependant personne n'est censé l'ignorer. Mais il y a surtout une classe de citoyens, la classe de ceux-là mêmes qui dans un pays comme le nôtre, sont appelés à exercer une prépondérance que la fortune et l'entente des affaires doit nécessairement leur donner, il y a, dis-je, une classe de citoyens qui ont un intérêt spécial et puissant à connaître les lois qui régissent et contrôlent leurs actions. Il est bien vrai que le bon sens et l'équité peuvent souvent guider le commerçant dans les affaires multiples que le développement du commerce peut susciter. Mais il y a des règles tellement spéciales, tellement en dehors des dispositions ordinaires de la loi qu'une étude particulière de ces règles peut seule mettre en état d'agir sagement et sûrement. Il est, du reste, facile de distinguer la théorie abstraite des principes du Droit de la connaissance des notions pratiques et usuelles dont la possession est nécessaire aux hommes d'affaires.

Les deux auteurs dont nous signalons aujourd'hui les ouvrages à l'attention de nos lecteurs ont, à des degrés différents, il est vrai, mais avec un égal désir d'être utiles à leurs concitoyens, publié la dernière loi de banqueroute avec des commentaires qui, non seulement en facilitent l'interprétation aux